

# Ile-de-France : le titre de transport à acheter depuis un smartphone en septembre

C'est en septembre que les usagers des transports en commun franciliens pourront se servir de leur smartphone pour acheter des titres de transports (ticket comme abonnement), a annoncé Ile-de-France Mobilités.

La nouvelle était attendue de pied ferme par bon nombre de possesseurs de smartphones, désireux de se servir de leurs appareils pour prendre le métro, le bus, le RER ou tout autre forme de transport en commun en Ile-de-France. L'autorité qui supervise les réseaux de la RATP et de la SNCF en région parisienne a annoncé qu'à compter du mois de septembre, il sera possible d'acheter des tickets et des abonnements Navigo depuis un smartphone. L'appareil servira également à ouvrir les portiques. Pour en profiter, il suffira d'une application mobile et d'un smartphone compatible.

## Expérimentation concluante

En dehors d'une poignée d'appareils Android chez Orange, ce nouveau service se limite aux smartphones récents de Samsung. Ile-de-France Mobilités estime que cela représente 60% des usagers des transports en commun à Paris et en banlieue. D'autres constructeurs devraient intégrer le support de ce service, à commencer par Huawei. Mais pour l'iPhone, qui équipe 20% des usagers franciliens, les discussions patinent entre Apple et l'autorité. Il faut espérer que le lancement du service permettra de débloquer la situation.

## L'iPhone pour le moment exclu

Ile-de-France Mobilités teste depuis l'automne dernier ce nouveau service auprès de 3 500 utilisateurs volontaires. Une expérimentation qui connaît le succès, puisque 80% d'entre eux s'en disent satisfaits, tandis que 88% voudraient poursuivre l'aventure. Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile-de-France et de l'autorité des transports, a également prévenu qu'à partir de juin 2020, il faudra se servir soit d'une carte, soit d'un smartphone : le ticket en carton va en effet disparaître.